Moins de déchets dans les commerces

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or
9 - 11 Rue de la Libération

BALDE
CHEIKH OUMAR

anim.plp.smhco@gmail.com

Mots-clés: Espace privé ARTISANAT, PREVENTION DES DECHETS,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! » C'est dans cette logique que le Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or (SMHCO) s'est engagé depuis 2011, dans une démarche globale de réduction des déchets à la source à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets. Le but : réduire la quantité et la nocivité des déchets et contribuer à changer le comportement des habitants.

Pour atteindre ses objectifs, le SMHCO, en partenariat avec les communautés de communes membres, les CCI 21 et 71, le Conseil départemental et les unions commerciales, ont souhaité coordonner leur force pour mettre en oeuvre des actions préventions à la réduction des déchets à la source auprès des commerçants et artisans. Etant soumis au même titre que les acteurs économiques à la nouvelle réglementation régissant la gestion de leurs déchets d'activité, les objectifs de la présente action sont:

- accompagner ces professionnels dans l'optimisation de la gestion des déchets produits au sein de leurs entreprises;
- adopter les bons gestes qui leur permettront de respecter leurs obligations réglementaires et de réduire ainsi leurs coûts.

Cette opération "moins de déchets dans les commerces de proximités", a été inspirée par l'action menée par la CCI 71 et le SIVOM du louhannais (71). De plus, afin de faire bénéficier de son expérience, la CCI, avec le soutien financier de l'ADEME, propose d'accompagner les territoires de Bourgogne qui souhaitent mettre en place une telle action à travers une formation (théorique et terrain), la mise à disposition du guide et des outils, et d'une aide téléphonique.

C'est ainsi qu'une première opération a été lancée, au mois de février 2016, auprès des commerçants et artisants de la ville de Montbard et celle de Semur-en-Auxois.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Sensibiliser les entreprises à une consommation écoresponsable et à l'évitement des déchets de leurs activités;
- Impliquer des professionnels dans la prévention des déchets avec la mise en place d'éco-gestes;
- S'appuyer sur les commerçants et les artisans pour transmettre des messages de prévention auprès du grand public;
- Accompagner et favoriser le changement d'attitude des professionnels et de leurs clients.

Résultats quantitatifs:

L'action menée par le SMHCO illustre encore une fois qu'une opération de ce type peut concerner une grande diversité d'activités. Sur les 9 commerçants engagés dans cette démarche de prévention des déchets, il y a 2 fleuristes, 3 garagistes, 1 hôtel restaurant, 1 restaurant, 1 librairie et 1 plombier.

Les premiers résultats observés à l'issue des 5 mois de suivi ont été très positifs.

- Ces suivis ont révélé un bel engagement et une grande motivation de la plupart des commerçants et artisans. D'ailleurs, dès la phase de diagnostic, cela s'est ressenti puisque certains d'entre eux étaient déjà engagés dans la réflexion et dans une démarche plus globale de développement durable.

- Tous ont donc respecté leurs engagements car ils ont mis en place les éco gestes qu'ils avaient préalablement choisis. En moyenne, 86% des éco gestes ont été mis en place (100% pour les plus engagés et 63% pour le moins). Certains commerçants ont même trouvé et mis en oeuvre des éco gestes qui n'avaient pas été proposés. Certains ont eu besoin de références pour certains produits (papier recyclé, sac poubelle, papier cellophane…).

- En somme, beaucoup d'éco-gestes ont été mis en oeuvre pour réduire à la fois la quantité de déchets produits au sein de ces professtionnels engagées dans cette démarche mais aussi leur toxicité. Par exemple, une cinquantaine de Stop Pub a été distribuée aux commerces, tri et transport des cartouches d'encre vides et essuie glaces vers les déchetterie, promotion à l'utilisation de produits naturels auprès de leurs clients plutôt que des produits phytosanitaires , utilisation de produits de nettoyage éco-labellisés et en grand conditionnement, don de bouchons plastiques et en liège, rouleaux de raphia et mandrins de papiers aux écoles et associations et apports de conseils sur le jardinage au naturel auprès de leurs clients etc...

Résultats qualitatifs :

- Prise de conscience et changement de comportement de la part des commercçants et de leurs clients,
- Développement du réseau d'échange des professionnels et valorisation de leur savoir-faire auprès des habitants;
- Renforcement de la légitimité du SMHCO (visibilité et lisibilité des compétences et des actions développées dans le cadre du programme local de prévention des déchets).

MISE EN OEUVRE

Planning:

- Février - Mars : Envoi des courriers et des documents de communication aux commerçants préalablement identifiés sur le territoire;
- Avril : Etablissement et finalisation de la liste des entreprises qui souhaitent adhérer à la démarche;
- Septembre et octobre : Réalisation d'un diagnostic déchets propre à l'activité de chaque professionnel engagé;
- Octobre novembre : Publication d'un article sur le bien public, remise du visuel attestant de l'engagement du commerçant dans une démarche de réduction des déchets et restitution de la liste des éco-gestes;
- Décembre - mars : Suivi de la mise en place des éco-gestes par les commerçants et artisans par des visites régulières (1 visite par mois)
- Mars - avril : Communication sur l'action et sur les entreprises engagées auprès du grand public (publireportages sur le bien public);
- Mai - juin : Conception et remise d’un label aux commerçants en présence des élus et de quelques partenaires.

Année principale de réalisation:

2015

Moyens humains :

- Chargé de mission prévention des déchets;
- Chargé de mission prévention des déchets (CCI 21 et 71);
- CPIE Bourgogne (prestation de service pour la réalisation des diagnostics.

Moyens financiers :

- Conception et impressions supports de communication : 151 € HT
- Réalisation de 10 articles de presse dans le bien public et l'Auxois libre : 520 € / publireportage
- Réalisation des diagnostics par un prestataire (CPIE Bourgogne) : 5 381 € (TVA non applicable)

Moyens techniques :

- Les supports de communication fournis aux adhérents du projets (Visuel + label + stop pub)

Partenaires moblisés :

- Les techniciens déchets des communautés de communes adhérentes;
- Les unions commerciales de montbard et de Semur en Auxois
- CCI 21 et 71;
- Le CPIE Pays de Bourgogne
- L'Auxois libre (Communication autour du projet sur le secteur de Semur en Auxois);
- Le bien public;
- Les élus.

VALORISATION

Facteurs de réussite :

- Opération reproductible sur n'importe quel territoire;
- Pour une meilleure visibilité sur le territoire, choisir des communes disposant d'une offre commerciale importante. La proximité géographique des participants facilite la communication sur le projet, favorise les échanges et la mise en place de solutions novatrices partagées.

Difficultés rencontrées :

- Opération fédératrice qui favorise les échanges et le développement d'initiatives territoriales entre les collectivités, les habitants et les acteurs économiques;
- Opération de prévention des déchets à destination des professionnels et de leurs clients;
- Cet accompagnement à la réduction des déchets propopsé aux commerces pourrait être source d'appaisement entre les collectivités territoriales qui ont mis en oeuvre le dispositif de "redevance / tarification incitative" et les proffessionnels;
- Cette action permet de montrer au grand public que les professionnels prennent conscience de leur responsabilité dans la production de déchets et qu'ils mettent en place des gestes (éco-gestes) pour réduire leur impact sur l'environnement.

Recommandations éventuelles:

- Mettre à disposition des commerçants un seul interlocuteur pour faciliter les échanges et le suivi de la réalisation du projet;
- Anticiper et s'adapter à la disponibilité des participants;
- Tous les redez-vous fixés via un appel téléphoniques doivent être confirmés par un courrier officiel (rassurer les commerçants);
- Avant le début des diagnostics, envoyer un courrier de remerciement aux participants avec le déroulé précis de l'opération (rappel des objectifs, les principaux intervenants, les moyens de communication dont ils vont bénéficier etc..);
- Faire participer et engager les élus dans la démarche.

Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.